

2026 DGRI 31 Attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris, fermement attachée au respect du droit international, s'est positionnée de façon constante en soutien de la solution à deux États permettant la coexistence des peuples israélien et palestinien dans la paix et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux mutuels. Elle n'a jamais manqué à l'appel, lorsqu'il s'est agi de défendre le droit d'Israël à sa sécurité, le droit du peuple palestinien à la paix et à un territoire souverain, l'aspiration de toutes et tous à la paix au Proche-Orient.

Depuis le 7 octobre 2023 et les attaques terroristes perpétrées par le Hamas et autres groupes islamistes en Israël, plusieurs actions solidaires et symboliques à l'endroit des deux populations ont confirmé l'attachement de Paris à la promotion de la paix. Parmi elles : l'octroi de plusieurs aides d'urgence, dont sept étaient consacrées à la Palestine (pour l'essentiel la bande de Gaza) pour un total de 770 000 euros, et deux ont soutenu les actions du Magen David Adom (via la Croix-Rouge française) en Israël, pour un total de 70 000 euros. En février 2024, la Ville attribuait la Citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas et affichait leurs portraits devant l'Hôtel de Ville. En septembre 2025, les drapeaux palestinien et israélien étaient projetés sur la tour Eiffel à l'occasion de la reconnaissance par la France de l'État de Palestine. En avril de la même année, la Ville accueillait une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient, à l'initiative de l'association Les Guerrières de la Paix, puis une exposition de photos portée par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

En ce mois de juin 2026, le conflit mené en représailles aux attaques terroristes du 7 octobre 2023 est toujours en cours. C'est la pire guerre de l'histoire pour la population civile de Gaza, par son ampleur et le nombre de victimes civiles. Elle s'ajoute aux opérations militaires israéliennes répétées qui ont tué plusieurs milliers de Palestiniens ces vingt dernières années et aux conditions drastiques imposées par le blocus du territoire, depuis 2007. Malgré l'arrêt – officiel – du conflit intervenu dans le cadre de l'accord entre Israël et le Hamas entré en vigueur en octobre 2025, la situation humanitaire de la population gazaouie demeure dramatique, marquée par la faim, l'invasion de rats, les maladies et les soins insuffisants apportés aux blessés.

Du 7 octobre 2023 au 20 mai 2026, 72 773 décès – dont 21 283 enfants – ont été recensés par le ministère de la santé de la bande de Gaza, sous l'administration du Hamas. Des chiffres jugés assez crédibles pour être publiés sur le site officiel des Nations unies. Pendant la même période, plus d'un millier de Palestiniens de Cisjordanie ont été tués par l'armée israélienne ou par des colons israéliens.

Les chiffres officiels du système de santé gazaoui relayés par les agences de l'ONU (notamment l'UNRWA, selon son dernier rapport publié en mai 2026) font par ailleurs état d'environ 172 000 à 173 000 Palestiniens blessés (victimes des bombardements, tirs, effondrements d'immeubles et combats terrestres) au cours de la même période. Parmi eux, de très nombreux enfants et nourrissons. À cela il faut ajouter le traumatisme permanent ressenti par toute une population dont une grande partie a maintes fois été déplacée, survit dans des abris de fortune, exposée à de rudes conditions météorologiques et sanitaires, largement privée de soins comme des services publics élémentaires (accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement, aux transports, etc.) et reste dépendante de l'aide humanitaire dont l'arrivée est encore régulièrement entravée par le gouvernement israélien.

Eu égard à ces faits, la Cour pénale internationale a rendu une décision le 21 novembre 2024 délivrant des mandats d'arrêt internationaux contre Benjamin Netanyahu, Premier ministre israélien, et Yoav Gallant, ancien ministre de la Défense israélien, estimant qu'il existait des « *motifs raisonnables de croire* » qu'ils portaient une responsabilité pénale pour plusieurs crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Gaza entre le 8 octobre 2023 et le 20 mai 2024. L'Accusation réclamait également la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre d'Ismail Haniyeh et Yahya Sinwar, deux autres hauts responsables du Hamas, dont les décès, confirmés entre temps, ont éteint la procédure.

La question alimentaire à Gaza est considérée par les agences humanitaires comme extrêmement grave, avec des épisodes de famine et un risque de retour à des conditions catastrophiques. En août 2025, le Programme alimentaire mondial annonçait qu'une famine avait été confirmée dans certaines zones de Gaza. En septembre 2025, l'Organisation mondiale de la santé rapportait 361 décès liés à la malnutrition, dont 130 enfants, chiffres probablement sous-estimés.

La situation générale dans les autres territoires palestiniens est critique, marquée par l'intensification de la violence, l'expansion des colonies – avec notamment la relance du projet de colonisation E1, qui, mené à son terme, scinderait la Cisjordanie en deux – et une crise économique profonde, compromettant un peu plus la possibilité d'un État palestinien viable. Cette pression s'est largement intensifiée depuis le 7 octobre 2023. Protégés par l'armée, impunis, des colons israéliens multiplient les attaques de villages palestiniens.

Un rapport de 2024 de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) détaille l'effondrement économique à Gaza et en Cisjordanie, avec une chute spectaculaire du PIB, une pauvreté généralisée et un chômage massif, exacerbés par les restrictions de mouvement, dans un contexte de diminution drastique de l'aide au développement internationale. Ce constat ne fait pas exception dans la ville de Jénine, massivement détruite, où l'armée israélienne a par ailleurs entrepris la démolition du camp de réfugiés palestiniens le plus

important de Cisjordanie, qui connaît un taux de chômage de 55%, et une hausse exponentielle de la pauvreté.

La presse internationale reste empêchée de travailler librement en territoire palestinien. Les quelques médias, autres que palestiniens, autorisés à y entrer, étant embarqués avec l'armée israélienne, qui soumet leurs reportages à une stricte censure.

Depuis octobre 2023, 252 journalistes et professionnels des médias ont été tués au Proche-Orient, d'après le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), la très grande majorité étant palestiniens. Ainsi, le 10 août 2025, six journalistes gazaouis, dont le correspondant d'Al-Jazira, Anas Al-Sharif (28 ans), ont été tués par l'armée israélienne, qui a reconnu avoir visé la tente qui leur servait d'abri aux abords de l'hôpital Al-Shifa, dans la ville de Gaza. L'armée israélienne a justifié cette attaque en qualifiant le journaliste Anas Al-Sharif de « terroriste » du Hamas, ce que le média Al-Jazira a réfuté formellement, dénonçant un assassinat ciblé. Cet événement a suscité un tollé et a largement été condamné au niveau international (António Guterres, Secrétaire général des Nations unies, Kaja Kallas, Cheffe de la diplomatie européenne, etc.).

Au-delà des morts, les journalistes palestiniens rapportent les menaces, les arrestations, les restrictions de déplacements, les destructions de rédactions et d'équipements, ainsi que les campagnes de discrédit dont ils continuent de faire l'objet. Plusieurs médias internationaux et ONG ont dénoncé l'effondrement des conditions de travail journalistique à Gaza : manque d'électricité, d'internet, de nourriture et de sécurité.

Reporters sans frontières a déposé plusieurs plaintes auprès de la Cour pénale internationale, accusant l'armée israélienne d'avoir ciblé certains journalistes dans l'exercice de leurs fonctions et considérant, comme d'autres organisations de défense de la presse, que la guerre a profondément réduit la capacité d'obtenir une information indépendante depuis Gaza.

Compte tenu de ces éléments, et de la gravité de la situation sécuritaire et humanitaire que rencontrent encore les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, de la menace quotidienne qui pèse sur les journalistes déployés dans la région et de l'engagement de Paris pour faire vivre une diplomatie des droits humains et une information libre, je vous propose d'élever au rang de Citoyens d'honneur les populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, ainsi que les journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit du Proche-Orient .

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2026 DGRI 31 Attribution de la Citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit ;

Sur le rapport présenté par Madame Audrey PULVAR, au nom de la 7^e Commission,

Délibère

Le Maire de Paris est autorisé à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux populations civiles palestiniennes de Gaza et de Cisjordanie, et aux journalistes palestiniens déployés sur les zones de conflit.